



Mesdames et Messieurs le présidents de ligue,

Notre pays est actuellement engagé dans un important projet de réorganisation territoriale. Celui-ci impacte directement notre fédération, et nous souhaitons vous informer et vous accompagner dans les démarches inhérentes à cette réforme.

- La loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 a fusionné certaines régions. Les élections des conseils régionaux « nouveau format » se tiendra en décembre prochain. Les premiers budgets des nouvelles régions seront adoptés au plus tard le 30 juin 2016.
- L'examen en cours du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale se dirige sur le fait que la compétence sport demeurera une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités locales.
- Les modalités de mise en œuvre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat ont été présentées lors du conseil des ministres du 22 avril dernier, et l'on sait désormais que les anciennes directions régionales ont vocation à constituer une direction unique.
 - Nous devons désormais adapter cette nouvelle organisation territoriale à celle de notre fédération.

En effet, le code du sport pose un principe de concordance territoriale entre l'organisation administrative française et l'organisation fédérale.

Il précise, dans son annexe I-5 (art. R131-3 et R131-11) que : « les statuts prévoient : (......) 1.3.2 (le cas échéant), que la fédération peut constituer, (.....) des organismes régionaux ou départementaux chargés de la représenter dans leur ressort territorial respectif et d'y assurer l'exécution d'une partie de ses missions, et dont le ressort territorial ne peut être autre que celui des services déconcentrés du ministère chargé des sports que sous réserve de justifications et en l'absence d'opposition motivée du ministre chargé des sports. (...) ».

Il résulte donc des dispositions du code du sport que la réforme territoriale de l'Etat nous oblige à nous réorganiser.

Trois niveaux sont à appréhender : le territoire régional, le territoire départemental et l'émergence des métropoles.

Les ligues sont concernées par le niveau régional : Le ministère nous demande de faire coïncider le territoire de nos ligues avec celui des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. En effet, ces directions régionales sont notamment chargées des missions de pilotage stratégique et de conduite des politiques sportives sur le territoire régional. Elles doivent donc disposer d'un interlocuteur unique dans chaque fédération et cette règle vaut tant pour les régions nouvellement fusionnées que pour celles dont les limites sont restées inchangées.

FFCO
15, passage des Mauxins
75019 PARIS
Tél. 01 47 97 11 91
E-mail: contact@ffcorientation.fr
www.ffcorientation.fr



Il y a quelques jours j'ai reçu un courrier nous informant que **le ministère souhaite que notre réorganisation** soit idéalement effective dès 2016.

Quatorze de nos ligues sont concernées par une fusion :

- Alsace/ Lorraine/ Champagne-Ardenne => ALCA*
- Midi-Pyrénées/ Languedoc Roussillon => MPLR*
- o Rhône-Alpes/ Auvergne => RAA*
- Aquitaine/ Limousin/ Poitou-Charentes => ALPC*
- Nord-Pas-de-Calais/ Picardie =>NPCP*
- Bourgogne/ Franche-Comté => BFC*

J'invite dès à présent les présidents des ligues concernés à se rapprocher pour commencer les travaux qui les amèneront à fusionner. Nous avons listés les éléments qui nous paraissent prioritaires pour faciliter l'amorce des discussions :

- Etablissement des statuts des futures ligues fusionnées
- Dates, des AG de dissolution de ligues actuelles et des AG constitutives des futures ligues fusionnées. A planifier avant le 31/12/15.
- Transfert des actifs
- Etablissement du calendrier sportif 2016 avec les championnats de ligue (fusionnées) pour les qualifications pour les championnats de France 2016.

De nombreuses questions vont surgir, aussi, une adresse mail spécifique a été créée afin de centraliser toutes vos interrogations et tenter d'y répondre au plus vite : reforme.territoriale@ffcorientation.fr

Je compte pleinement sur chacun d'entre vous, pour la réussite de la réorganisation territoriale de notre fédération, et vous assure de mon soutien dans les démarches qui vous attendent.

Bien sportivement,

Michel EDIAR Président

*sigle « de travail », les sigles définitifs seront validés ultérieurement.



